

Municipalité de la Paroisse du Sacré-Cœur-de-Jésus *DOC#*

À la séance régulière tenue le 2 juillet 2001 et à laquelle sont présents

Monsieur le maire : Marcel Roy
Madame la conseillère : Lynda Laplante
et Messieurs les conseillers : Jean-Yves Faucher, Julien Lachance,
Éloi Goulet, Léon Vachon
formant quorum sous la présidence du maire.
La secrétaire-trésorière Marie-France Létourneau est présente.

Résolution numéro 2001-07-335

- Attendu que le téléphone est déjà installé par la droite à 1500 pieds à un contribuable résidant permanent et par la gauche à 5000 pieds à un contribuable résidant saisonnier;
- Attendu que les poteaux d'Hydro-Québec pouvant servir à installer la ligne téléphonique sont existants;
- Attendu que le téléphone est rendu un service essentiel à la condition de vie humaine en 2001;
- Attendu que M. Guillemette a proposé de fournir le fil téléphonique nécessaire à cette installation;

****Pour ces raisons, il est proposé et résolu à l'unanimité que demande soit faite à la compagnie de téléphone Bell d'installer cette ligne téléphonique car la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus ne peut concevoir qu'en 2001 sur la route « Vieille Route » dont l'entretien, hiver comme été, est exécuté.**

**** Qu'un contribuable ne peut recevoir un service, dit en 2001, essentiel.**

****La municipalité ne peut concevoir qu'étant en zone blanche et situé en face d'un terrain faisant partie d'un parc industriel et de plus, Monsieur Guillemette a entrepris l'étude afin d'ouvrir un manoir et de voir que Bell ne donne pas plus de services à de futurs et actuels clients.**

****Que copie de cette résolution soit acheminée au CRTC, au député Marc Boulianne au député Gérard Binet.**

Extrait certifié conforme à l'original ce onzième jour du mois de juillet deux mil un.

La secrétaire-trésorière
Marie-France Létourneau
Marie-France Létourneau

01 JUL 16 9:16

c.c. : Bell Canada
CRTC
Monsieur Marc Boulianne
Monsieur Gérard Binet
Monsieur Raymond Guillemette

Copie jointe : Lettre de M. Guillemette et plan de la Paroisse Sacré-Cœur-de-Jésus

Thetford Mines, le 2 juillet 2001

*Municipalité Sacré-Cœur-de-Jésus
4118, Route 112
Sacré-Cœur-de-Jésus (Québec)
G0N 1G0*

Objet : Demande d'installation téléphonique

Madame, Monsieur,

J'aimerais vous informer et demander votre aide dans un problème que je vis avec la compagnie de téléphone Bell Canada.

Je veux devenir résident permanent de Sacré-Cœur-de-Jésus à compter du 1 août 2001. J'ai demandé à la compagnie Bell de venir m'installer une ligne téléphonique dans la semaine du 17 juin 2001, tout était correct et j'ai même reçu mon numéro de téléphone qui sera le 427-4721. Dans la semaine du 24 juin 2001, un technicien est venu sur les lieux pour bien situer l'endroit qui est le 5060, Vieille Route à Sacré-Cœur-de-Jésus et sur le dossier est inscrit que cela est impossible car ce secteur est non desservi.

De quelle manière, je peux penser à m'installer en permanence à Sacré-Cœur-de-Jésus si je n'ai pas de téléphone. Pour ce qui de l'hydro, ils sont prêts à venir n'importe quand me collecter l'électricité.

Je dois vous mentionner que le téléphone est existant à 1500 pieds de chez moi chez Monsieur Lucien Boulet et à environ 5000 pieds par Monsieur Stéphane Paré et que les poteaux d'hydro Québec sont déjà installés.

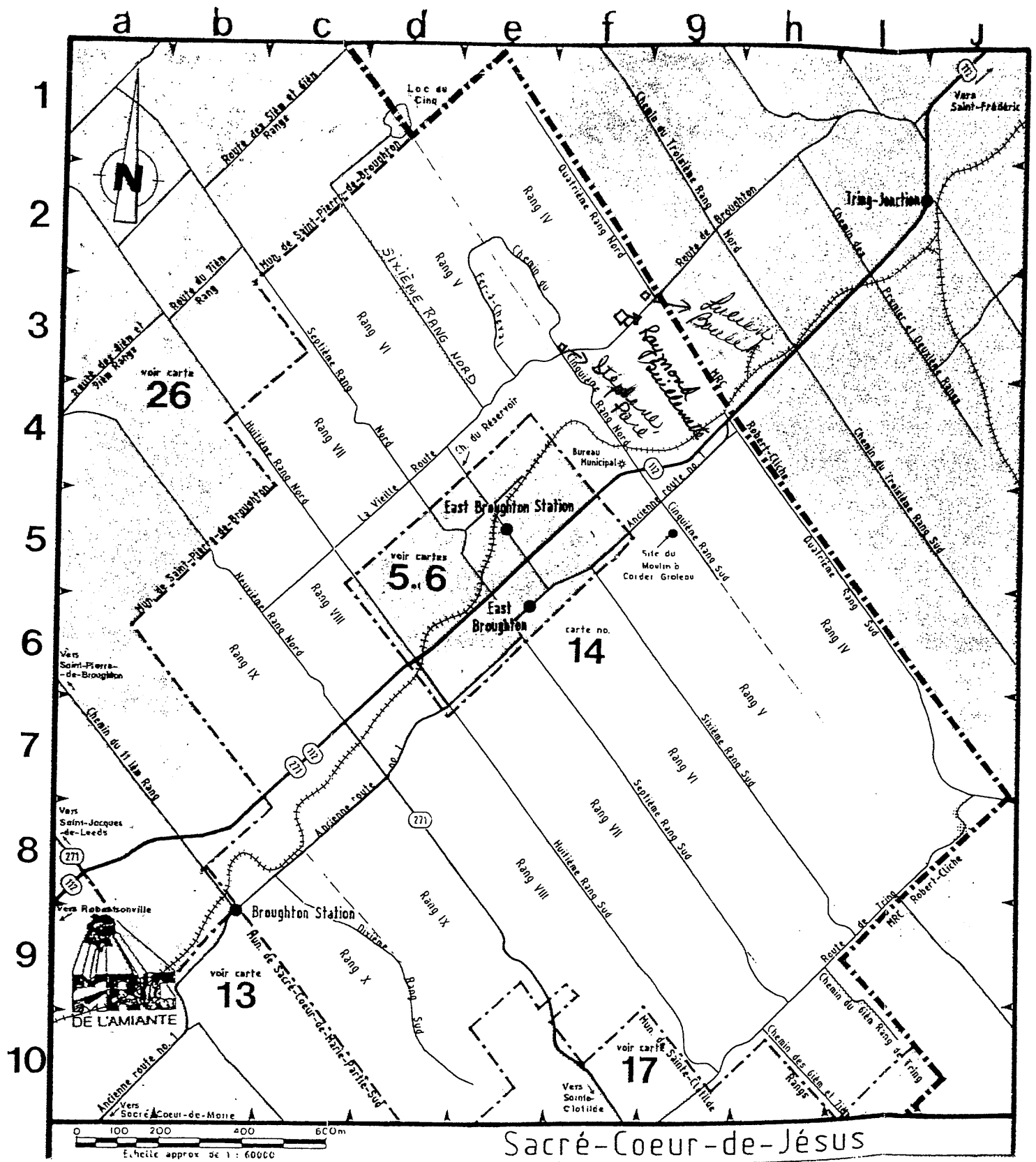
Je vous demande quelles sont les démarches que je peux entreprendre de plus pour devenir résident chez vous.

Je demande également à la municipalité de la paroisse de Sacré-Cœur-de-Jésus de m'appuyer dans ma demande et de m'aider à pousser mon dossier pour obtenir une réponse positive.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures

Raymond Guillemette





Sacré-Coeur-de-Jésus